Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-DESA2026-27-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 30/09/2026

VILLE DE BOLBEC

DESA 2026/27

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 27
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 5
Nbre d'excusé sans pouvoir : ….. 1
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Graziella FILLASTRE, Myriam HUAULT

- Mme FIQUET avait donné procuration à M. HEDOU
- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme FILLASTRE avait donné procuration à Mme HOCDÉ
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS, DE LOCAUX ET DE MATERIELS AU COLLEGE SAINTE-GENEVIEVE

- - - - -

Rapporteur : Madame Linda HOCDÉ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT le courrier du 7 septembre 2026 de Monsieur DROUAULT, Chef d'établissement du collège Sainte Geneviève, relatif à la demande de mise à disposition de matériels et de structures ;

CONSIDERANT la politique éducative de la commune de Bolbec orientée vers les jeunes Bolbécais pour leur permettre et de s'épanouir, de se construire en tant que futurs citoyens,

…/…

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la mise à disposition à titre gracieux d'équipements, de locaux et de matériels au collège Sainte-Geneviève pour une durée de trois années scolaires (2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029),

- d'autoriser M. le Maire, ou en son absence, tout élu dûment habilité à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ